

LE PLAN CONJOINT MRC-CLD DES LAURENTIDES 2011-2015

MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

20 septembre 2011



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

PLAN CONJOINT MRC-CLD DES LAURENTIDES 2011-2015

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1 DÉMARCHE	5
2 PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION	5
Profil démographique.....	7
Entreprises et emplois	8
Revenu	9
Scolarité.....	10
Emploi.....	10
3 CONSTATS ET ENJEUX.....	11
L'axe du développement économique	11
L'axe du développement social	13
L'axe environnemental.....	15
4 LE PLAN D'ACTION 2011-2015.....	17
5 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CONJOINT	19
Le renouvellement des façons de faire	19
Responsabilités et suivi	20
6 PROPOSITIONS ET PROJETS 2011-2015	21
Annexe 1 : Planification stratégique et durable du CLD	28
Annexe 2 : La MRC des Laurentides.....	32
Annexe 3 : Sondage auprès de la population.....	32

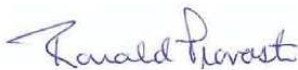
MOT DU PRÉFET

Le bien-être des citoyens et leur qualité de vie constituent la principale priorité des élus sur le plan socio-économique. D'autre part, le capital nature et paysager représente la richesse naturelle distinctive de notre région qu'il faut préserver à long terme. L'approche du développement durable, avec ses composantes sociales, économiques et environnementales, devient donc incontournable dans l'élaboration des orientations et le choix des actions de la MRC, qui s'assure ainsi de maintenir un sain équilibre entre les impératifs de protection de l'environnement et le développement social et économique des collectivités.

En mon nom et celui de mes collègues du conseil des maires, je suis donc très fier de vous présenter le **Plan conjoint MRC – CLD 2011-2015 – Mise en œuvre d'une stratégie de développement durable**. Fruit de la complicité grandissante entre la MRC et le CLD et d'une façon novatrice de concevoir la planification et le développement, ce plan démontre sans équivoque la volonté des deux organisations de placer le développement durable au centre de leurs préoccupations et d'exercer leur leadership en ce domaine.

En plus de guider et d'inspirer les décisions de la MRC et du CLD au cours des 5 prochaines années, ce plan mobilisateur est appelé à servir de modèle porteur d'avenir et d'intégration pour tous les acteurs impliqués dans le développement de la MRC des Laurentides. La concertation régionale et la cohésion de nos actions respectives sont indispensables à l'atteinte de notre but commun.

J'invite donc les forces vives du milieu à s'unir pour réaliser les actions identifiées dans le plan conjoint. Le développement durable de la MRC est un projet emballant et primordial pour notre avenir : faisons-en un succès !



Ronald Provost

Préfet, MRC des Laurentides

MOT DU PRÉSIDENT

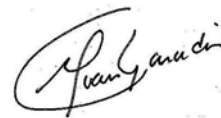
Dans le cadre d'une vaste consultation initiée par le CLD et la MRC des Laurentides à l'automne 2010, de nombreux intervenants socio-économiques ont été amenés à identifier les principaux défis auxquels fera face la MRC au cours des prochaines années et à trouver ensemble des solutions permettant d'y répondre.

Fruit de ces rencontres, le *Plan conjoint MRC – CLD des Laurentides 2011-2015* définit les objectifs de développement durable de la MRC et identifie des actions à poursuivre et entreprendre afin de relever les défis de développement qui se posent dans différents secteurs d'activité économique. Il vise en outre à permettre au CLD et à la MRC de s'ajuster aux enjeux économiques des municipalités ou zones géographiques de la MRC des Laurentides.

La mise en œuvre du plan s'appuie sur le dynamisme, le savoir-faire et la compétence des professionnels du CLD et de la MRC qui auront à mobiliser la communauté et proposer des solutions pour répondre aux défis du développement durable de notre territoire pour les prochaines années.

Toutefois, mettre en œuvre des projets de développement local est insuffisant. Afin d'atteindre des résultats et de contribuer à un changement social et économique, il est impératif que la sélection des projets se fasse en lien avec les enjeux de développement identifiés au plan conjoint. Tout en poursuivant sa collaboration avec les intervenants du milieu, le CLD prévoit modifier ses façons de faire afin d'assurer une prospérité qui réponde aux trois axes du développement durable que sont l'économie, l'environnement et le développement social.

Au nom des membres du conseil d'administration du CLD Laurentides, je vous invite à participer avec nous au développement durable de la MRC des Laurentides. Collaborons à mettre en place des interventions pour transformer les défis inscrits au plan conjoint en une concrétisation de projets mobilisateurs et prometteurs pour l'avenir de notre région.



Me Yvan G. Paradis

Président, CLD Laurentides

INTRODUCTION

Par l'adoption en décembre 2003 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* (L.Q., 2003, c. 29), le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté (MRC) la responsabilité de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur leurs territoires.

La MRC des Laurentides s'est prévaluée de l'article 91 de cette loi pour confier l'exercice de cette compétence à un collaborateur de longue date sur le territoire, le Centre local de développement des Laurentides (CLD) qui a entre autres été chargé d'élaborer et de veiller à la réalisation du Plan local d'action concerté pour l'économie et l'emploi (PLACÉE), dans le respect des orientations nationales et régionales.

Le CLD des Laurentides a la responsabilité de mettre à jour le PLACÉE tous les cinq ans depuis 2000. Préoccupés par le bien-être des citoyens et leur qualité de vie, par la préservation des forêts, des lacs et des grandes rivières, ainsi que par l'identité culturelle des communautés, le CLD et la MRC ont convenu de faire du PLACÉE 2011-2015 un plan conjoint CLD-MRC, avec des projets concrétisant la stratégie de développement durable de la MRC des Laurentides.

Cette initiative implique une association étroite entre la MRC et ses municipalités et un plan d'action orienté en fonction des trois axes du développement durable : l'économie, l'environnement et la société.

Certaines problématiques apparaissent désormais indissociables de la réflexion sur le développement économique. Les plus pressantes portent sur les enjeux environnementaux et sur les questions sociodémographiques. Dans un document récent intitulé *Occupation du territoire – Pour un Québec fort de ses communautés*, Solidarité rurale synthétise ces problématiques en quatre défis. Ils sont incontournables, n'épargnant aucun secteur d'activité et façonnant tous les territoires :

La démographie, avec le vieillissement et la réduction du bassin de main-d'œuvre;

L'énergie, avec une transition de la consommation prédominante des énergies fossiles vers les énergies renouvelables;

L'environnement, avec les répercussions des changements climatiques et les adaptations nécessaires sur les plans de l'aménagement et du développement;

La vitalité sociale, pour renverser la dévitalisation de nombreuses communautés et contrer le décrochage scolaire notamment.

Le plan d'action proprement dit s'articule autour d'orientations stratégiques et de domaines d'intervention identifiés et validés par le milieu. Les participants à l'élaboration de ce plan conjoint ont choisi ces orientations car elles prennent en compte de façon intégrée les principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui intéressent les municipalités et la population de la MRC.

Ce plan conjoint est destiné au CLD et à la MRC des Laurentides, de même qu'aux municipalités, aux institutions, aux entreprises, au milieu associatif et aux citoyens.

1 DÉMARCHE

Le plan conjoint s’est alimenté à plusieurs sources durant son élaboration :

- Les données statistiques sur la population et sur les entreprises (Statistique Canada) ;
- Les documents internes ou publics des diverses organisations locales, régionales et provinciales ;
- La réunion des maires et des directeurs généraux du conseil de la MRC
- La consultation, lors de quatre sessions de travail, des élus et membres de la direction des municipalités locales de la MRC des Laurentides;
- La consultation des entreprises et organismes du territoire;

Le tableau suivant résume les principales étapes de l’élaboration du Plan conjoint 2011-2015 :

Étapes	Échéance
Bilan du PLACÉE 2006-2010	2010
Réunion des maires	Mai 2010
Préparation et envoi du cahier du participant	Juin 2010
Consultations auprès des entreprises	Juin 2010
Ateliers de consultation (élus et organismes)	Octobre-décembre2010
Rédaction du plan conjoint 2011-2015	Décembre 2010
Validation du plan conjoint en conseil des maires	Mai 2011
Adoption du plan conjoint	Mai 2011
Diffusion du plan conjoint	Été 2011

2 PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION

La MRC des Laurentides fait partie de la région administrative du même nom. Située au nord-ouest de Montréal, cette région appartient à la fois à la plaine de Montréal, aux Basses-Laurentides et au relief montagneux des Hautes-Laurentides. Elle fournit des emplois de moyenne et de haute technologie et elle occupe un haut rang au chapitre des exploitations manufacturières. Les Laurentides représentent par ailleurs une destination touristique de choix et une base de villégiature privilégiées par la population montréalaise.

La région des Laurentides, dont le cœur de l’activité touristique se situe dans la MRC des Laurentides, est la troisième région touristique la plus achalandée au Québec, avec plus de 2 800 000 touristes en 2006. La région forme un long corridor nord-sud dont le développement historique a été orienté suivant l’axe de la route 117. À partir de Sainte-Agathe vers le sud, l’autoroute 15 mène directement à Montréal et vers la frontière des États-Unis.

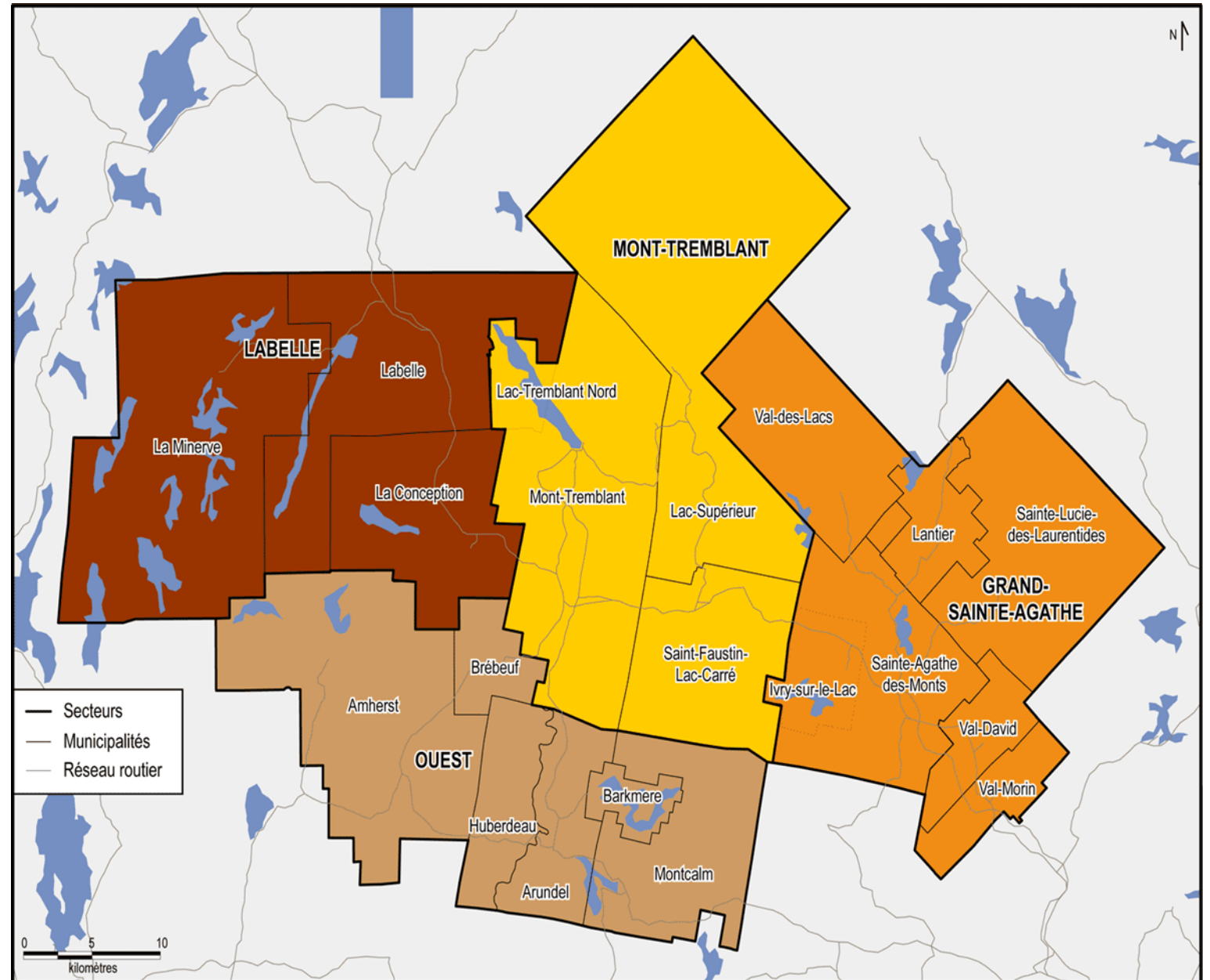
La partie sud de la région se caractérise par sa proximité avec la région de Montréal, ce qui favorise le développement industriel et urbain. Le centre de la région est de caractère mi-urbain, mi-rural. Il est fortement développé sur le plan récréotouristique. Il comporte quelques îlots peuplés autour d’agglomérations et de villes, telles Sainte-Agathe et Saint-Jérôme. Cette dernière est le principal centre d’activité de la région. Enfin, la partie nord des Laurentides est un vaste territoire à caractère rural de type agricole, forestier et récréotouristique.

Divers établissements et services gouvernementaux desservent le territoire, notamment :

- 3 cégeps sur 4 campus : Saint-Jérôme, Mont-Laurier, Mont-Tremblant et Sainte-Thérèse
- 5 hôpitaux :Sainte-Agathe, Mont-Laurier, Lachute, Saint-Jérôme, Saint-Eustache
- 1 palais de justice à Saint-Jérôme
- 4 bureaux de la publicité des droits :Lachute, Saint-Eustache, Mont-Laurier, Saint-Jérôme.

- Amherst
- Arundel
- Barkmere
- Brébeuf
- Huberdeau
- Ivry-sur-le-Lac
- Labelle
- La Conception
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- La Minerve
- Lantier
- Montcalm
- Mont-Tremblant
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Saint-Faustin-Lac-Carré
- Val-David
- Val-des-Lacs
- Val-Morin

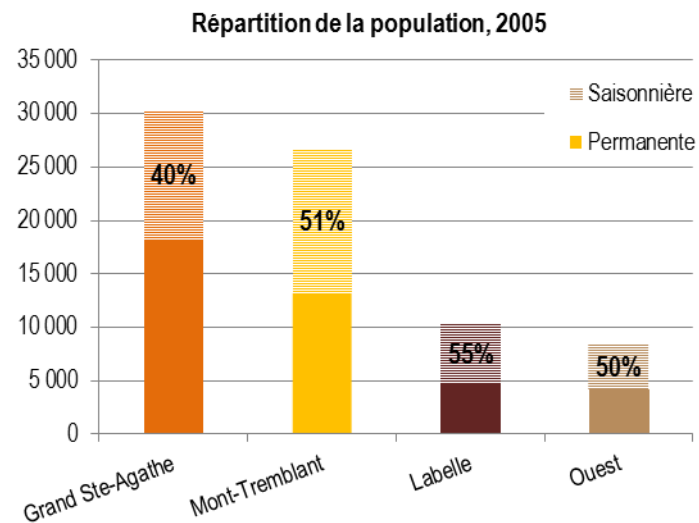
La MRC des Laurentides (2 674 km²) est une des huit MRC composant la région administrative des Laurentides. Elle regroupe 20 municipalités, réparties dans quatre territoires



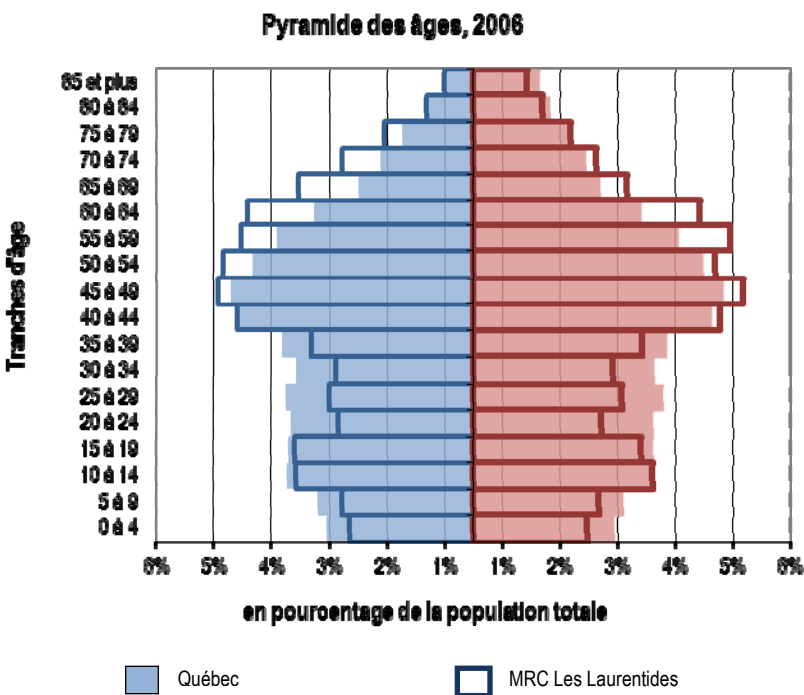
Profil démographique

La MRC des Laurentides comptait 44 406 habitants en 2009. Selon les projections, la population devrait croître de 10 % d'ici 2016, soit deux fois plus que le reste du Québec. La population des Laurentides possède les caractéristiques démographiques d'une population vieillissante : surreprésentation de la cohorte des 50 ans et plus et sous-représentation des jeunes adultes (20-40 ans) et des jeunes enfants (0-10 ans).

La population se concentre essentiellement dans les secteurs de Mont-Tremblant et du Grand Saint-Agathe. Lorsqu'on ajoute la population saisonnière à la population permanente, la population double presque pour atteindre près de 76 000 habitants.



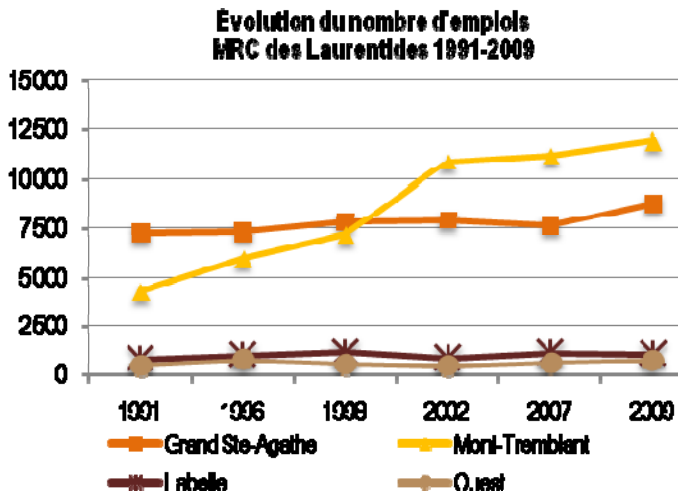
La population saisonnière et totale a été calculée en tenant compte de la population permanente 2005 dans le Décret 1173-2004, G.O no. 52 du 29-12-2004, page 5587 ainsi que de la proportion de villégiature (en %) 2005.



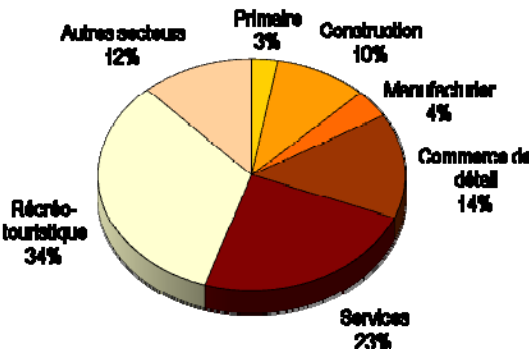
Entreprises et emplois

En 2009, la MRC des Laurentides accueillait 1 721 entreprises et près de 23 000 emplois sur son territoire. 48 % des emplois se concentrent dans le secteur récréotouristique et le commerce de détail. Depuis 1991, la MRC connaît une croissance annuelle moyenne de ses emplois de plus de 3 %.

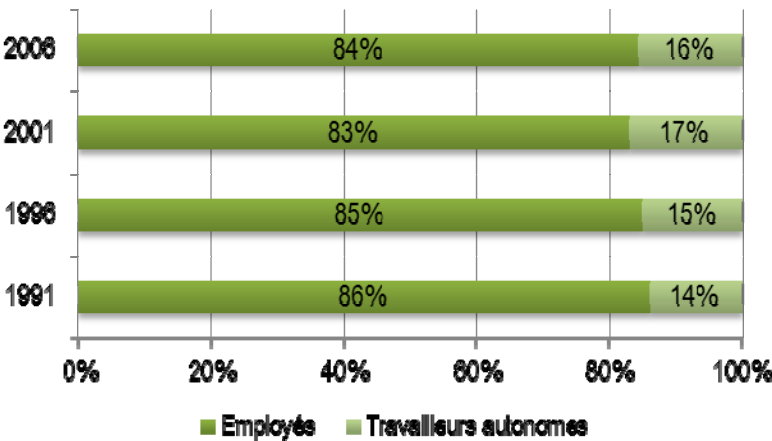
2009	Entreprises	Emplois
Grand Ste-Agathe	721	8 793
Mont-Tremblant	741	12 180
Labelle	143	1 088
Ouest	116	784
MRC des Laurentides	1 721	22 845



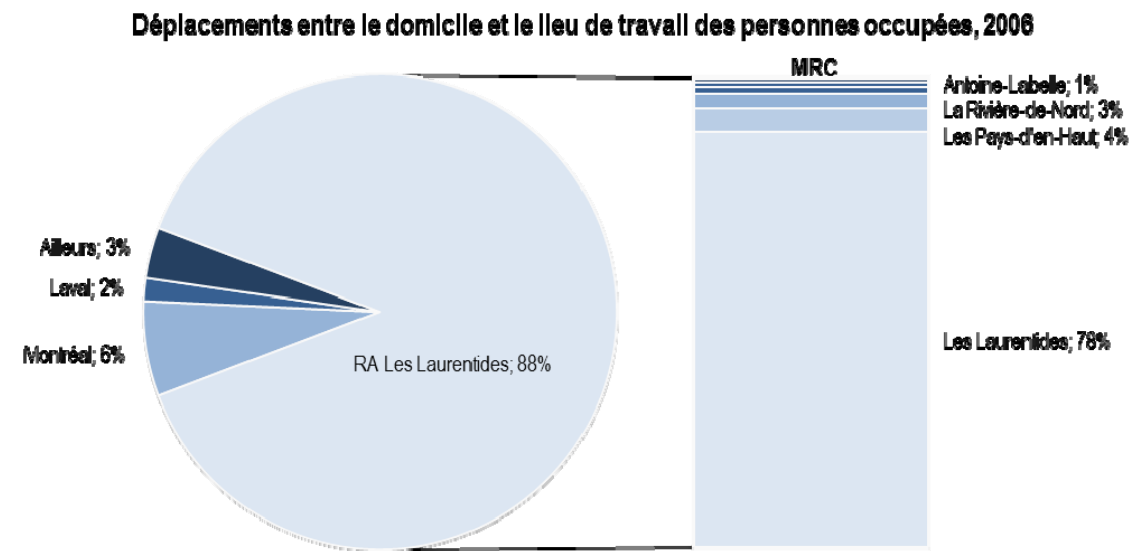
Répartition des emplois, 2009



La part des travailleurs autonomes au sein de la population a légèrement augmenté depuis 1991, passant de 14 % à 16 % en 2006, soit, au total, 3 395 personnes sur le territoire de la MRC.

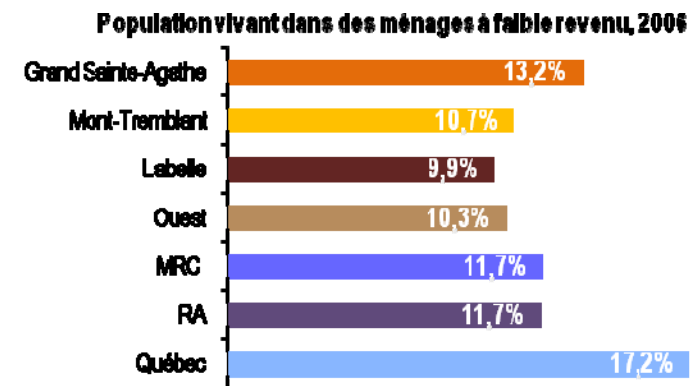
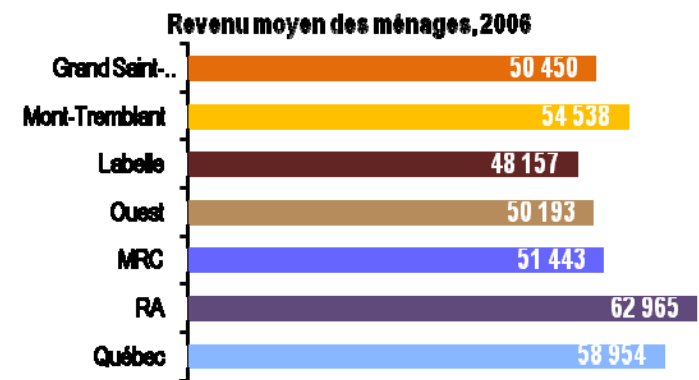


Les résidents de la MRC travaillent généralement près de leur domicile. En effet, 88 % des résidents permanents de la MRC travaillent dans la région administrative des Laurentides. Pour l'essentiel (78 %), ils travaillent dans la MRC des Laurentides.



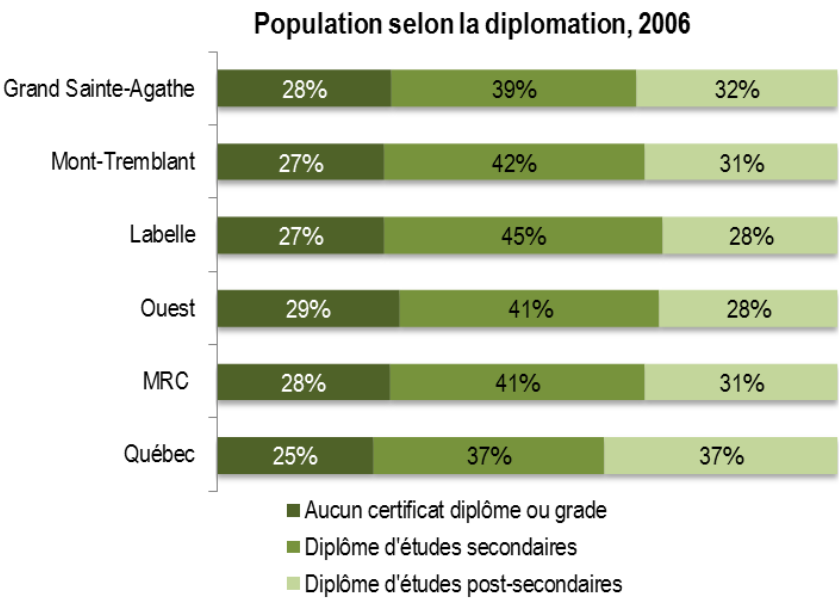
Revenu

Le revenu moyen des ménages de la MRC est inférieur à celui du Québec et encore plus à celui de la région des Laurentides. On note tout de même des disparités au sein de la MRC des Laurentides, avec un revenu moyen nettement supérieur pour le secteur Mont-Tremblant. Par ailleurs, le pourcentage de personnes vivant dans des ménages à faible revenu est bien inférieur à celui du Québec et seul le secteur Grand Sainte-Agathe a un taux supérieur à celui de la MRC.



Scolarité

La population de la MRC des Laurentides est globalement moins diplômée que celle de l'ensemble du Québec, avec notamment un taux plus faible de diplômés postsecondaires.



Emploi

Entre 2005 et 2009, le taux de travailleurs est passé de 69,1 % à 72,2 % sur le territoire de la MRC.

Le taux de travailleurs est un indicateur qui a été élaboré par l'ISQ, à partir des statistiques fiscales des particuliers, dans le but de suivre annuellement l'évolution du marché du travail par MRC. Ainsi, le taux de travailleurs est le rapport entre le nombre de particuliers de 25-64 ans ayant des revenus d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenus et la population de 25-64 ans d'un territoire donné.

3 CONSTATS ET ENJEUX

De nombreux défis confrontent nos territoires tant urbains que ruraux. À l'échelle globale, la mondialisation et la montée en puissance de pays émergents fragilisent certaines industries québécoises. Mais la concurrence se joue aussi à une échelle plus locale, entre les villes et collectivités territoriales qui rivalisent pour attirer des capitaux et une main d'œuvre jeune et qualifiée. Le développement économique est plus que jamais lié au développement social et environnemental et une mise en valeur durable du territoire doit reconnaître les enjeux sociodémographiques et environnementaux les plus pressants.

Dans le but d'axer le plan conjoint sur le développement durable et de mieux répondre aux besoins de la région, les principaux constats et enjeux du territoire de la MRC des Laurentides ont été identifiés selon les trois axes du développement durable :

- Le développement économique
- Le développement social
- L'environnemental

Les constats et enjeux de ce document ont aussi été validés et peaufinés avec l'aide des participants aux consultations sectorielles avec les différents milieux ou réseaux de la MRC des Laurentides qui ont eu lieu en juin, octobre et novembre 2010.

L'axe du développement économique

Le développement économique est habituellement associé à la création de richesse, à la prospérité et à la croissance. Dans la MRC des Laurentides, le développement est fortement et depuis longtemps associé au tourisme et à la villégiature. La foresterie et l'agriculture y sont aussi historiquement présentes.

Le territoire est habité par des personnes qui sont les premiers agents de sa vitalité économique. Or, la part relative de la population active est moindre dans la MRC des Laurentides que dans le reste du Québec. Elle compte aussi une importante proportion de travailleurs autonomes. Enfin, la scolarité des jeunes est plus faible qu'ailleurs et le décrochage scolaire est important. D'où l'importance de mettre le développement économique en phase avec le développement social.

Principaux constats économiques :

Une économie touristique et de villégiature

- L'enrichissement de la MRC provient principalement des touristes, villégiateurs et retraités.
- 34 % des emplois se concentrent dans le secteur récréotouristique.
- La croissance moyenne annuelle des emplois est de plus de 3 % depuis 1991. Elle est surtout concentrée dans les secteurs Mont-Tremblant et Grand Sainte-Agathe.

Population moins active, chômage plus marqué

- Globalement, la population active de la MRC des Laurentides est moins nombreuse (61 % de la population) que dans l'ensemble du Québec (65 %); rappelons que les personnes de 20 à 39 ans sont sous-représentées.
- Bien qu'il ait diminué de 1996 à 2006, le chômage demeure plus élevé dans la MRC que dans l'ensemble du Québec.

Diplomation et scolarité déficientes

- Parmi les 15 ans et plus, 28 % n'avaient aucun diplôme en 2006, comparativement à 25 % pour le Québec.
- Le taux de décrochage dans la région des Laurentides était de 34 % comparativement à 25 % pour l'ensemble du Québec.

Importance des travailleurs autonomes

- 16 % de la population active sont des travailleurs autonomes comparativement à 11 % au Québec.
- Le nombre de travailleurs autonomes a augmenté de 40 % entre 1996 et 2006, soit deux fois plus vite que dans l'ensemble du Québec (19 %). Il totalise en 2006 près 3400 travailleurs.

Principaux enjeux associés au développement économique :

Optimisation du potentiel en tourisme

- Développement et maintien de l'offre d'activités et d'attraits dans un contexte mondial hautement concurrentiel
- Promotion de la fréquentation
- Adéquation des infrastructures et services
- Qualité de l'expérience proposée

Diversification économique

- Relance de l'industrie forestière
- Élargissement et consolidation de la base industrielle actuellement présente
- Exploration de nouveaux créneaux industriels

Diplomation et persévérance scolaire

- Disponibilité d'une main-d'œuvre stable et bien formée

- Accès des personnes faiblement scolarisées à des emplois intéressants et bien rémunérés
- Alternative aux emplois locaux peu qualifiés, facteur de décrochage scolaire
- Manque de diversification au niveau des programmes et formations scolaires

Isolement technologique

- Accès à Internet pour l'ensemble de la population de la MRC
- Méconnaissance des activités, des infrastructures et des équipements existants dans les municipalités de la MRC

Soutien aux travailleurs autonomes et retraités actifs

- Développement des affaires et de la clientèle
- Accès à des services (compétitivité)

Gestion des déplacements

- L'automobile constitue le mode de transport privilégié pour 90 % de la population active de la MRC, comparativement à 78 % au Québec.
- L'étalement résidentiel et la vocation de villégiature rendent difficile la desserte en transport collectif. Néanmoins, avec la mise en place d'un transport collectif inter municipal en 2004, l'achalandage annuel est passé de 17 600 en 2005 à 51 900 passagers en 2007.

L'axe du développement social

En toile de fond des enjeux socioéconomiques et socioculturels, il y a le constat démographique fondamental que la MRC a une population saisonnière presque aussi nombreuse que sa population permanente. L'inclusion des besoins de tous et l'adaptation des services aux différents types de clientèles constituent donc un enjeu majeur. Cela, dans un contexte où la population vieillit et où les noyaux villageois des petites municipalités peinent à conserver leur vitalité.

Or, qu'il s'agisse de résidents permanents ou saisonniers, ce sont les personnes qui sont les premiers agents de la vitalité de la MRC. D'où l'importance d'associer les perspectives de développement social, culturel et communautaire à celles du développement économique.

Par ailleurs, les villégiateurs se transforment en résidents permanents en nombre croissant. La qualité du cadre de vie est le plus souvent à la base du choix de ces travailleurs autonomes et retraités actifs qui s'installent à demeure dans la MRC. D'où les liens entre le développement social et la préservation de la qualité de l'environnement.

Principaux constats sociaux :

Une importante population saisonnière

- Les résidents permanents étaient au nombre de 44 406 en 2009.
- En 2005, avec la population saisonnière, la population totale atteignait 76 000 personnes.

Une population qui vieillit, une population active qui diminue

- La population vieillit, comme en témoignent la surreprésentation de la cohorte des 50 ans et plus et la sous-représentation des enfants ou jeunes adultes.
- Entre 2005 et 2026, on prévoit une importante augmentation du groupe des 65 ans et plus, qui passerait de 16 % à 27 % de la population en 2026.
- Les ressources d'hébergement pour les aînés sont limitées et déficientes dans toutes les catégories (ex. CHSLD, résidences privées).

Des municipalités de tout genre avec leurs caractéristiques, leurs problématiques

- Chefs-lieux et pôles de services (offre significative de biens et services, bassin d'emploi important), havres de villégiature (forte proportion de villégiateurs, préservation du milieu), villages ruraux et pôles industriels.
- Dévitalisation des noyaux villageois observable en plusieurs endroits, liée au développement à grande échelle de l'offre commerciale alternative le long des principaux axes routiers.

Principaux enjeux associés au développement social :

Enjeu des choix de développement

- Chaque municipalité entend suivre son propre modèle de développement, qui sera néanmoins affecté par les orientations prises par les autres municipalités de la MRC.
- La population permanente, les villégiateurs et les touristes n'ont pas tous les mêmes besoins; l'intégration et la cohabitation de ces différentes clientèles demeurent un défi important pour les municipalités.
- Il est opportun de reconnaître l'interdépendance des municipalités et d'exploiter leur complémentarité.

Enjeu de la vitalité des noyaux villageois

- Il y a un besoin de services de proximité viables, adaptés aux besoins des diverses clientèles (jeunes familles, retraités, villégiateurs, touristes, travailleurs, etc.)
- Une offre adéquate permet aux plus démunis et aux personnes âgées d'avoir accès à des services de base. Elle recrée aussi un espace de vie dynamique qui réduit les disparités territoriales et attire de nouvelles personnes à s'y établir.

Enjeu de l'offre de logements selon les clientèles

- Personnes âgées : beaucoup désirent demeurer dans leur milieu de vie naturel; cela nécessite des ressources d'hébergement diversifiées, des services de proximité et des moyens de transport adaptés à leurs besoins.
- Accès à la propriété pour les familles : la valeur moyenne d'une unité d'habitation a presque doublé entre 2001 et 2006, passant de 107 900 \$ à 185 301 \$; le loyer brut moyen était de 564 \$ en 2006
- L'offre de logements abordables demeure problématique, particulièrement pour les personnes seules, les personnes ou familles à faible revenu et les personnes à autonomie réduite.

Enjeu du renforcement de la culture et des valeurs communautaires

- Les activités et attraits culturels sont des moyens pour susciter l'attachement et la fierté des citoyens, renforcer l'esprit communautaire et contribuer au développement touristique de la région.
- Certaines activités culturelles peuvent contribuer à l'animation des noyaux villageois et des centres-villes.
- En dépit d'un bon réseau d'infrastructures culturelles, la mise en valeur et l'intégration des différents attraits et équipements restent à compléter.
- Les valeurs véhiculées au sein de la communauté (proximité de la nature, santé, plein air) peuvent orienter le développement social et touristique futur.
- Défi de la cohésion sociale entre les résidents permanents et les résidents saisonniers (villégiateurs), où le « désir de développement » des uns doit parvenir à cohabiter harmonieusement avec le « besoin de tranquillité » des autres.

L'axe environnemental

Le développement des Laurentides est indissociable des composantes naturelles de la région. Qu'il s'agisse d'infrastructures d'accès ou de service, d'équipements collectifs ou récréotouristiques ou encore de projets immobiliers, leur insertion pose des défis d'autant plus grands que la puissance d'attraction du territoire réside avant tout dans ses caractéristiques naturelles : plans d'eau de qualité, paysages intacts, proximité de la faune et de la flore, tranquillité.

Il en est de même pour l'exploitation des ressources. En réalité, bien qu'ils y cohabitent, les secteurs forestier, récréotouristique et agricole des Laurentides ne sont pas développés selon les mêmes visées. Ces secteurs sont pourtant intimement liés, d'où le risque qu'en l'absence d'une vision commune, d'interaction ou de plan d'action partagé, ils se développent au détriment l'un de l'autre. La cohabitation harmonieuse de ces usages est essentielle au maintien de la qualité de vie et de la quiétude des résidents, des villégiateurs et des touristes.

Enfin, dans un territoire traversé par de nombreux cours d'eau, la problématique de la gestion de l'eau a des ramifications qui s'étendent bien au-delà des limites municipales. De même, la collecte et le traitement des matières résiduelles doivent être assurés malgré la dispersion de l'habitat.

En abordant les problématiques environnementales, c'est aussi les enjeux du développement économique et ceux du développement social qui sont interpellés.

Principaux constats environnementaux :

Différents types de milieux naturels protégés à différents degrés

Type de milieu naturel	Superficie
Parc national du Mont-Tremblant	393 km²
Réserve faunique Papineau-Labelle	136 km²
Autres terres publiques	540 km²
«Récréation extensive»	495 km²
Zone agricole selon la LPTAA	157 km²

Plans d'eau et richesse faunique

- Nombre important de plans d'eau et de cours d'eau (700 lacs)
- Caractéristiques naturelles et paysagères constituant un important attrait de la MRC
- 212 km² de ravages de cerfs de Virginie
- Des aires de nidification multiples, autant pour la faune aviaire (p. ex. 15 héronnières) que pour les poissons (14 frayères)
- Milieux naturels remplissant d'importantes fonctions écologiques et assurant la préservation d'espèces fauniques et floristiques.
- Valeur économique : le tourisme compte pour 34 % des emplois, soit 7 767 emplois en 2009.

Agriculture

- Stabilité relative des activités agricoles depuis les dernières années
- L'agriculture est majoritairement constituée de petites entreprises qui couvrent une superficie approximative de 15 000 hectares.

Matières résiduelles

- On estime que plus de 80 % des matières jetées par la population pourraient être réutilisées, recyclées ou transformées, alors que seulement 23 % le sont dans la MRC.
- L'implantation d'un système de collecte - transport des matières récupérables, de gros rebuts et de déchets domestiques dangereux a permis d'améliorer la qualité de l'environnement.

Principaux enjeux associés à l'environnement :

Protection des milieux naturels

- Des milieux souvent menacés et qui se dégradent au profit de l'étalement urbain et de pratiques agricoles, forestières ou récréotouristiques non encadrées.
- Des paysages et des vues peu protégés
- Perte appréhendée de milieux humides, pollution des lacs (ex. cyanobactéries) et des rivières
- Étalement résidentiel sur les massifs montagneux en constante augmentation
- Importante érosion dans les bassins versants, en raison notamment d'un traitement des eaux usées déficient

Maintien de la fonction agricole

- Soutien des producteurs pour la commercialisation des produits
- Réglementation CPTAQ : Potentiel agricole sous-utilisé à cause d'une réglementation peu flexible pour l'agrotourisme
- Assurer une relève qui soit viable et durable

Gestion de la forêt publique

- Potentiel important des terres publiques sur les territoires municipaux
- Rôle des municipalités pour la mise en valeur des terres publiques

4 LE PLAN D'ACTION 2011-2015

Le plan conjoint de la MRC et du CLD des Laurentides se veut le véhicule de mise en œuvre de la stratégie de développement durable dont la MRC a adopté l'énoncé de vision en 2009. Il est constitué d'une série de projets mobilisant les divers acteurs du développement. La gamme des projets envisagés s'est construite à partir d'une multitude d'idées, de suggestions et d'initiatives mises de l'avant à l'occasion des séances de consultation tenues dans le cadre du processus d'élaboration du plan conjoint.

Pour assurer la cohérence des engagements, les projets seront regroupés en 11 propositions qui constituent autant de thèmes de convergence. En effet, dans la logique du PLACÉE et de l'*Énoncé de vision stratégique sur le développement durable*, les projets présentent des caractéristiques communes :

- Ils rendront opérationnelle une stratégie de développement durable.
- Ils appellent une mise en œuvre conjointe MRC-CLD, avec la coopération des entreprises, des organismes et du milieu associatif de la région.
- Ils intéressent dans une large mesure les territoires et les populations de plusieurs municipalités.
- Ils s'appuient sur divers fonds qui, bien que distincts, peuvent être mis à contribution de façon synergique.

On retrouve dans le plan conjoint des projets précis et ciblés, des chantiers débouchant sur des actions à entreprendre, de même que des cadres de mise en œuvre. Ils sont conçus principalement à l'intention de la MRC et du CLD, que l'un et l'autre pourront utiliser dans l'exercice de leurs compétences respectives.

Proposition 1 – Planification et gestion proactives du territoire de la MRC

À l'occasion de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, intégration des axes et orientations de l'*Énoncé de vision stratégique sur le développement durable* dans les affectations, le document complémentaire et le règlement de contrôle intérimaire.

En complément, relais des engagements stratégiques du schéma aux municipalités locales, avec le soutien approprié, pour qu'elles les reflètent dans les plans et règlements d'urbanisme ainsi que dans les politiques sectorielles.

Proposition 2 – Santé, éducation et développement social

Bien que la MRC et le CLD n'aient pas de compétences ni de responsabilités directes dans ces domaines, ils sont néanmoins étroitement liés à toute stratégie de développement durable. La prochaine année (2011-2012) devrait permettre à la MRC et au CLD de réfléchir en profondeur à leur rôle futur dans ces domaines et de définir les objectifs à atteindre.

Proposition 3 – Diversification économique

Stratégie de diversification de l'économie régionale visant à optimiser l'aide gouvernementale en la canalisant vers des projets structurants, porteurs de développement durable (p. ex. avec une grappe industrielle en récréotourisme et agrotourisme).

En parallèle, poursuite de l'aménagement d'espaces industriels et d'affaires arrimés à la stratégie de diversification économique

Proposition 4 – Développement du produit récréotouristique

Mise en œuvre d'un plan de développement récréotouristique intégré, axé sur le réceptif : structure d'accueil (équipements, information, produits), signalisation, promotion des attraits (installations, événements saisonniers, paysage, patrimoine, architecture).

Proposition 5 – Gestion de l’eau

Soutien aux projets et initiatives des organismes des bassins versants visant à préserver ou restaurer la qualité des plans d’eau, des cours d’eau, des eaux de surface et de la nappe phréatique.

Proposition 6 – Gestion des matières résiduelles

Mise à jour du *Plan de gestion des matières résiduelles* avec mesures de déploiement et d’intégration.

Proposition 7 – Efficacité énergétique et réduction des émissions de GES

Élaboration, rodage et mise en œuvre de mesures de réduction des GES dans les municipalités et les organismes associatifs.

Proposition 8 – Habitation

Soutien des projets d’habitation en volets adaptés aux clientèles (logement social et abordable, jeunes familles, aînés).

Proposition 9 – Forêt de proximité et agroforesterie

Programme intégré de gestion et mise en valeur polyvalente (production, récupération, récréotourisme, agrotourisme) de la forêt de proximité et de l’agroforesterie.

Proposition 10 – Déplacements et communications

Plan de déploiement et de diversification de l’offre dans les systèmes de déplacement et les réseaux de communication : transport collectif, fibre optique, Internet haute vitesse, etc.

En parallèle, plan de communication du territoire incluant la définition d’une image de marque, un positionnement et des stratégies de communication, le tout appuyé sur une volonté de vouloir renforcer le sentiment d’appartenance à la communauté.

Proposition 11 – Revitalisation des collectivités et des villages

Programme sur mesure de revitalisation des collectivités et de consolidation des noyaux villageois, sur la base de projets visant à renforcer le leadership local et les collaborations intermunicipales.

5 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CONJOINT

Le choix de transformer le PLACÉE, dans son édition 2011-2015, en un plan conjoint du CLD et de la MRC des Laurentides est en soi un événement novateur. Il en est de même de la volonté d'en faire l'instrument de mise en œuvre privilégié de la stratégie de développement durable de la MRC.

En bref, le plan conjoint amorce un processus de changement – et de gestion du changement – à la faveur duquel la MRC des Laurentides pourrait s'imposer comme leader en développement durable. Ce leadership se manifestera à travers les projets dont la MRC et le CLD feront la promotion ou dont ils assureront le soutien. Il se traduira aussi dans leurs pratiques de gestion. Enfin, par les partenariats qu'ils établiront, leur leadership « contaminera », au meilleur sens du terme, un nombre toujours croissant d'acteurs du développement.

Compte tenu du caractère novateur du plan conjoint, la MRC et le CLD devront aussi faire preuve d'innovation dans sa mise en œuvre. Pour aider à mettre le plan conjoint sur les rails, il a paru utile de formuler quelques idées relatives aux mécanismes de fonctionnement et aux approches de gestion et de suivi.

Le renouvellement des façons de faire

Les idées mises de l'avant sont regroupées sous sept thèmes :

1. **Développer le travail en comité.** Bon nombre des projets du plan conjoint échappent au cadre ordinaire des opérations de la MRC et du CLD. Dès lors, tant pour la coordination d'ensemble que pour la réalisation de chaque projet, il serait avantageux de constituer des comités de travail. Ceux-ci permettront de mobiliser le potentiel de synergie des participants, de répartir les responsabilités et d'alléger les tâches en partageant la réflexion et la prise de décision.

2. **Se fixer des objectifs mesurables quant aux projets à réaliser.** Établi en principe pour les cinq prochaines années, le plan conjoint devrait être divisé en fixant un nombre ou un pourcentage de projets à entreprendre pour chacune des années. L'ordre de priorité ou d'opportunité reste à établir. Toutefois, une programmation de ce type contribuera à une gestion plus efficace. Elle conduit en effet à concentrer les énergies et les ressources sur des projets déterminés en mettant les autres en mode veille, tout en gardant les projets commencés en mode actif jusqu'à ce qu'ils aient été menés à bien. Une matrice de sélection et d'évaluation de projets est fournie en annexe. Celle-ci est conçue expressément pour être utilisée aux fins de définir des priorités parmi un ensemble de projets, et ce, en fonction de critères jugés importants par la MRC et le CLD.
3. **Se donner des instruments de suivi.** En lien avec l'établissement d'objectifs mesurables, le programme de mise en œuvre du plan conjoint gagnerait à être doté d'un tableau de bord assorti d'indicateurs et de rapports périodiques (mensuels, trimestriels ou semestriels selon la nature du projet). Les pratiques établies du CLD telles que les bilans trimestriels serviront de modèle commun pour les deux organisations.
4. **Planifier le « verdissement » de la MRC et du CLD.** À travers la mise en œuvre du plan conjoint, la MRC et le CLD ont l'occasion d'entreprendre une profonde transformation, susceptible de faire école quant aux engagements d'instances publiques régionales en matière de développement durable. Réunissant les acteurs clés de plusieurs collectivités qui partagent un territoire, des ressources, une histoire et des traits identitaires communs, la MRC et le CLD peuvent viser à mesurer le succès du plan conjoint en fonction non seulement de la réalisation des projets mais aussi d'une transition réussie vers une gestion « verte » de leur développement.

5. **Documenter les jalons du « verdissement » de la MRC et du CLD.** La MRC et le CLD auront avantage à documenter les principaux jalons du processus de verdissement. Il s'agira de repérer, dans la littérature scientifique ou chez d'autres acteurs du développement, les approches et les pratiques qu'il conviendrait d'implanter. À titre d'exemple, le site Internet de la Fédération canadienne des municipalités (www.fcm.ca) organise chaque année une conférence sur le thème des collectivités durables. Le réseau *Villes en transition* (villessentransition.net) regroupe à l'échelle mondiale des municipalités engagées dans le virage vert. Il s'agira ensuite de maîtriser les pratiques, notamment sur les plans méthodologique et technique. Ce travail de longue haleine servira à la fois à asseoir le processus de « verdissement interne » et à outiller la MRC et le CLD pour la mise en œuvre du plan conjoint. L'outillage à développer servira notamment à sélectionner les projets, à proposer des orientations à leurs gestionnaires et à établir les mesures d'avancement ou d'évaluation des résultats.
6. **Actualiser les politiques et stratégies de gestion des fonds et programmes de financement.** Le CLD, de par son mandat, gère plusieurs fonds et programmes (FLI, SOLIDE, FES, etc.) visant à soutenir l'entrepreneuriat local. Il serait tout à fait pertinent que les projets d'affaires et d'économie sociale qui seront financés à l'avenir le soient en toute cohérence avec les orientations et propositions contenues au plan d'action. Ceci implique possiblement de rehausser les critères d'admissibilité pour chacun des fonds et programmes gérés par le CLD. Il serait tout à fait logique de faire de même avec la gestion des projets financés dans le cadre du pacte rural.
7. **Actualiser les plans et outils de communication.** Le « virage » développement durable implique une large mobilisation; citoyens, organismes, entreprises et administrations publiques. Les consultations ont révélé l'importance de bien communiquer et diffuser l'information, de valoriser les succès et les bons coups, de fournir des outils concrets aux entreprises et aux citoyens pour qu'ils puissent agir par eux-mêmes, d'encourager, de renseigner, bref, de profiter de toutes les plateformes et occasions pour « faire passer le message ».

Responsabilités et suivi

La mise en œuvre du plan conjoint suppose une structure simple et souple, répondant à trois exigences :

- la gestion courante d'un programme à volets multiples réparti sur plusieurs années;
- le financement et le soutien humain en continu d'un certain nombre de projets au bénéfice de collectivités locales à revitaliser (les projets de la proposition 11 en constituent le type);
- le soutien financier et le suivi adéquat d'autres projets d'envergure régionale ou intermunicipale et dont les promoteurs peuvent généralement assurer le développement de façon autonome.

Les tâches de gestion comprennent la planification de la mise en œuvre, l'évaluation et la sélection des projets, la coordination, le suivi. Les principaux mécanismes inhérents à ces tâches de gestion sont la programmation annuelle, l'établissement du tableau de bord et de ses indicateurs, les rapports périodiques, la rétroaction, la révision, les ajustements et la communication.

Cela dit, la nature même du plan conjoint et des projets qui le composent nécessite une approche de mobilisation, d'encouragement et de soutien qui a autant d'importance que la gestion rigoureuse du plan. Certes, celle-ci est indispensable puisqu'elle concerne l'utilisation de deniers publics. En même temps, un grand nombre de projets s'inscrivent dans une perspective de développement des capacités, incluant les capacités de gestion stratégique, organisationnelle ou financière.

Nous avons mis en relief, plus haut, l'importance du travail en comité. Entre les séances de travail des comités, une petite équipe (idéalement, deux personnes travaillant de façon concertée) doit assurer la poursuite des projets et le contact avec leurs gestionnaires. Cette continuité est de première importance comme facteur de réussite du plan conjoint.

6 PROPOSITIONS ET PROJETS 2011-2015

Orientations	Priorités d'interventions	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	Incidence DD		
Proposition 1 – Planification et gestion proactives du territoire de la MRC					Social	Environnement	Économie
À l'occasion de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, intégration des axes et orientations de l'Énoncé de vision stratégique sur le développement durable dans les affectations, le document complémentaire et les projets d'aménagement spécifiques. En complément, relais des engagements stratégiques du schéma aux municipalités locales, avec le soutien approprié, pour qu'elles les reflètent dans les plans et règlements d'urbanisme ainsi que dans les politiques sectorielles.	Élaboration de la nouvelle génération du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides - o Bilan et plan de travail - o Énoncé de vision – mise à jour - o 1^{ière} consultation du milieu - o Identification des enjeux stratégiques - o Identification des indicateurs de suivi DD - o Phase 2 – version préliminaire nouveau schéma	Service de la planification du territoire de la MRC	Municipalités MAMROT CLD	2013	●	●	●
	Mise en valeur de la zone agricole selon le potentiel du milieu - o Modification du schéma d'aménagement (Art. 59) - o Plan de développement de la zone agricole	Service de la planification du territoire de la MRC	CPTAQ MAPAQ-UPA CLD	2013		●	●

Orientations	Priorités d'interventions	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	Incidence DD		
Proposition 2 – Santé, éducation et développement social					Social	Environnement	Économie
Bien que la MRC et le CLD n'aient pas de compétences ni de responsabilités directes dans ces domaines, ils sont néanmoins essentiels à toute stratégie de développement durable. La prochaine année (2011-2012) devrait permettre à la MRC et au CLD de réfléchir en profondeur à leur rôle futur dans ces domaines.	Réflexion sur le rôle futur de la MRC et du CLD en matière d'éducation, de santé et de développement social. Élaboration des objectifs poursuivis en fonction du positionnement retenu par la MRC.	CLD MRC – Direction générale	Organismes du milieu de l'éducation Municipalités locales Ministères concernés	2012	●		
	Redéveloppement de la Pisciculture de Saint-Faustin à des fins éducatives et récréotouristiques - o Laboratoire de recherche sur l'eau - o Révision du cadre de gestion - o Réaménagement et mise à niveau des infrastructures	CLD MRC – Direction générale	Cégep Vanier et autres institutions de formation MRNF, OBVs, municipalités, entreprises	2012 2012 2015	●	●	●
	Accessibilité à une saine alimentation des personnes âgées vivant seules o Étude des potentiels de développement d'une cuisine de production de plats cuisinés pour desservir les résidences et les citoyens à faible revenu – en vue de développer une entreprise d'économie sociale	CLD	Organismes du milieu	2012	●		●
	Animer la table d'éducation de la MRC - o En vue d'augmenter l'offre de formations professionnelles et collégiales - o En vue de prendre connaissance du plan de réussite scolaire de la CSL – identifier les interventions	CLD	MRC, ville de Mont-Tremblant et Ste-Agathe, députés, CSL, CFP, GEGEP et autres institutions de formation	2013 2011	●		●

Orientations	Actions	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	Incidence DD		
Proposition 3 – Diversification économique					Social	Environnement	Économie
Stratégie de diversification de l'économie régionale visant à optimiser l'aide gouvernementale en la canalisant vers des projets structurants, porteurs de développement durable (p. ex. avec une grappe industrielle en récréotourisme et agrotourisme). En parallèle, poursuite de l'aménagement d'espaces industriels et d'affaires arrimés à la stratégie de diversification économique	Appuyer le développement de deux parcs d'affaires à vocation régionale localisés à Ste-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant Évaluation des potentiels de parcs d'affaires secondaires Développer un modèle d'affaires	CLD Service de la planification du territoire de la MRC	Service de l'urbanisme des villes de Ste-Agathe et Mont-Tremblant MRC et municipalités concernées	2012 2013	●	●	●
	Faciliter les structures d'accueil à l'investisseur dans la MRC o Développer des outils d'aide à l'implantation et l'expansion d'entreprises, principalement à la réglementation de l'urbanisme, les sites, bâtiments et programmes disponibles.	Service de la planification du territoire de la MRC CLD	Municipalités locales	2013			●
	Promouvoir les services spécialisés disponibles: • exportation • économie sociale • relève entrepreneuriale • mentorat d'affaires • développement durable	CLD	Laurentides économique, SADC Laurentides Emploi-Québec - MDEIE	En continu	●	●	●
	Regrouper les producteurs agricoles et évaluer les potentiels de deuxième et troisième transformations – Faciliter la promotion des produits du terroir	CLD	Agent rural de la MRC & municipalités concernées MAPAQ	2012	●	●	●
	Formation-Emploi : - o Accentuer les partenariats dans des projets structurants liés à la main-d'œuvre - o Collaborer au maintien et au développement des formations - o Appuyer la sensibilisation de réintégration des 50 ans et plus	CLD	CLE Ste-Agathe Carrefour Jeunesse Emploi FADOQ Municipalités concernées	2011 2011 2011	●		●

Orientations	Actions	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	Incidence DD		
Proposition 4 – Développement du produit récréotouristique					Social	Environnement	Économie
Mise en œuvre d'un plan de développement récréotouristique intégré, axé sur le réceptif : structure d'accueil (équipements, information, produits), signalisation, promotion des attraits (installations, événements saisonniers, paysage, patrimoine, architecture).	Soutenir le développement des initiatives permettant de diversifier l'offre actuelle – activités, attraits et événements : TOURISME : - o Continuer la collaboration avec ACCORD Laurentides pour la veille stratégique (fiches par activité – profil touristique - innovation) - o Diffuser de façon ciblée l'information auprès de l'industrie - o Étude d'impact du réchauffement climatique – poursuivre l'appui à l'étude en cours – dépendance économique des climats sur notre économie - o Collaborer à la mise en œuvre de la stratégie de développement des circuits de cyclotourisme - o Idem sur le plan des événements sportifs et culturels d'envergure (stratégie en développement). - o Réflexion sur la mise à niveau et le développement des infrastructures du Parc linéaire et du corridor aérobie. - o Mise en œuvre du plan directeur des sentiers non motorisés, des parcs régionaux et des aires protégées. - o Assurer la pérennité des grands axes récréatifs CULTURE : - o Élaborer la politique culturelle - o Mettre en œuvre le plan d'action de la Politique culturelle - o Participer à l'entente CALQ, CRE, CLD : Volet organismes culturels - o Documentation : mettre à jour le répertoire des entreprises culturelles et artistes Embellissement des corridors routiers et des « portes d'entrée » - o Appliquer les recommandations de la table régionale sur les paysages	CLD CLD Service de la planification du territoire de la MRC Corpo P'tit Train du Nord Service de la planification du territoire de la MRC MRC – agent rural CLD Service de la planification du territoire de la MRC	ACCORD Laurentides Intervenants municipaux, partenaires touristiques, CAS Mont-Tremblant CLD, ATL, Municipalités concernées Organismes du milieu (local et régional), CRÉ Laurentides ATL et municipalités CLD des Laurentides CALQ, CCL, Intervenants en culture MTQ, CRÉ Laurentides, Municipalités concernées	En continu 2013 2013 2011 Continu 2011 2011 2014	●	●	●

Orientations	Actions	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	Incidence DD		
Proposition 5 – Gestion de l’eau					Social	Environnement	Économie
Soutien aux projets et initiatives des organismes des bassins versants visant à préserver ou restaurer la qualité des plans d’eau, des cours d’eau, des eaux de surface et de la nappe phréatique.	Finaliser la mise à jour de la base de données et transmettre les connaissances acquises aux communautés locales de la MRC	Service de la planification du territoire de la MRC	Municipalités locales MDDEP OBVs	2012		●	
	Gestion concertée des cours d’eau par le biais d’ententes intermunicipales			2011		●	
	Mise en œuvre du projet de revitalisation des golfs - o Aide technique aux golfs, via OBV - o Règlement – type LCM aux municipalités concernées	Service de la planification du territoire de la MRC	OBVs Municipalités Gestionnaires de golf	2013		●	
Proposition 6 – Gestion des matières résiduelles							
Mise à jour du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) avec mesures de déploiement et d’intégration.	Mise en œuvre du PGMR : - o Révision du PGMR - o Mise en place d’écocentres régionaux et locaux - o Consolidation des programmes existants de recyclages et récupérations - o Établissement d’un mode de collecte des matières putrescibles	MRC – Services publics	RIDR et municipalités locales	2011 2014	●	●	●
Proposition 7 – Efficacité énergétique et réduction des émissions de GES							
Élaboration, rodage et mise en œuvre de mesures de réduction des GES dans les municipalités et les organismes associatifs.	Identifier et caractériser les principales sources de GES	Service de la planification du territoire	Municipalités concernées	2015	●	●	●
	Inclure au schéma d’aménagement des objectifs et des actions de réduction des GES et de mobilité durable Réaliser les aménagements en forêt de proximité favorisant les crédits de carbone		CRNT, MRNF	2015			
Proposition 8 – Habitation							
Soutien des projets d’habitation en volets adaptés aux clientèles (jeunes familles, aînés).	Diffuser et promouvoir le guide de l’habitation communautaire	CLD	CRÉ, CSSS, CRDSL Municipalités locales	2011	●		●
	Élaborer une stratégie (ou politique) en matière d’habitation à l’échelle de la MRC, incluant une éventuelle stratégie d’inclusion qui mettrait à contribution les promoteurs privés	MRC – Services publics		2013			

Orientations	Actions	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	Incidence DD		
Proposition 9 – Forêt de proximité et agroforestier					Social	Environnement	Économie
Programme intégré de gestion et mise en valeur polyvalente (production, récupération, récréotourisme, agrotourisme) de la forêt de proximité et agroforestier.	Élaboration du concept de gestion de la forêt de proximité et proposer un mode d'utilisation	Service de la planification du territoire de la MRC	Agent rural CLD Municipalités concernées	2012		●	●
	Réalisation d'un projet pilote portant sur les opportunités d'affaire concernant la biomasse et les produits forestiers non ligneux - analyse des potentiels de mise en marché	Service de la planification du territoire de la MRC	CLD CRÉ Laurentides, MRNF, MDEIE	2012	●	●	●
	Élaboration guide de villégiature verte sur les terres publiques (Concept de développement pour les familles)	Service de la planification du territoire de la MRC	CRÉ, SHQ Municipalités concernées	2013		●	●
Proposition 10 – Déplacements et communications							
Plan de déploiement et de diversification de l'offre dans les systèmes de déplacement et les réseaux de communication : transport collectif, fibre optique, Internet haute vitesse, etc.	Évaluer le potentiel d'un service de navette desservant les sites touristiques au départ de Montréal vers les Laurentides	CLD	ACCORD Transporteurs privés	2012		●	●
	Appuyer Tourisme Aérien Laurentides pour le développement du tourisme aérien provenant des marchés américain et canadien	CLD	Partenaires de TAL	Continu			●
	Consolidation du réseau de transport collectif o Bilan, stratégies de développement et actions o Étude d'arrimage interrégionale	MRC– Direction générale	Transport adapté et collectif Laurentides (TACL) et autres MRC	2014	●	●	●
	Compléter la couverture internet haute vitesse et téléphonie cellulaire	MRC - Services publics	FILAU, MAMROT-Municipalités concernées	2013	●	●	●
	Élaboration d'une stratégie de communication o Plan de communication en lien avec la stratégie de développement durable o Mise en œuvre o Promotion au niveau de l'offre touristique dans le cadre de la phase II (réseautage)	MRC – Direction générale	Municipalités, CLD	Phase 2 :2013	●	●	●

Orientations	Actions	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	Incidence DD		
Proposition 11 – Revitalisation des collectivités et des villages					Social	Environnement	Économie
Programme sur mesure de revitalisation des collectivités et de consolidation des noyaux villageois, sur la base de projets visant à renforcer le leadership local et les collaborations intermunicipales. Perspective à moyen et long terme	Démarrage d'un programme conjoint de revitalisation des collectivités et villages sur les bases suivantes : - o Approche par projets - o En appui aux comités locaux - o Utilisation des ressources déjà en place (agents ruraux MRC et CLD), en synergie - o Accès aux fonds déjà disponibles (pacte rural, fonds d'économie sociale, etc.) - o Projets admissibles : ceux visant le renforcement de l'activité commerciale ou communautaire ou récréative ou encore des valeurs identitaires (patrimoine, culture, histoire, etc.)	CLD MRC – agent rural	Municipalités concernées Organismes du milieu Comités locaux	En continu	●	●	●

Annexe 1 : Planification stratégique et durable du CLD



Structure organisationnelle du CLD

Mission du CLD

Notre raison d'être consiste à **favoriser** le développement local et l'entrepreneuriat, sources de prospérité et de richesse collective pour notre région. Cela signifie **soutenir** les entreprises existantes et **accompagner** celles qui démarrent, les **assister** dans leur recherche de financement, **guider** et **informer** nos entrepreneurs, **encourager** leur sens de l'innovation et les aider à **concrétiser** leurs idées.

Gouvernance

Par l'adoption en décembre 2003 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* (L.Q., 2003, c. 29), le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté (MRC) la responsabilité de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur leurs territoires.

La MRC des Laurentides s'est prévaluée de l'article 91 de cette loi pour confier l'exercice de cette compétence à un collaborateur de longue date sur le territoire, le Centre local de développement des Laurentides (CLD) qui a, entre autres, été chargé d'élaborer et de veiller à la réalisation du Plan local d'action concerté pour l'économie et l'emploi (PLACÉE), dans le respect des orientations nationales et régionales.

Le CLD est un organisme à but non lucratif géré par un conseil d'administration composé de 6 maires désignés par le conseil des maires de la MRC et de 6 membres élus par le milieu des affaires de la MRC. Les députés des circonscriptions de Labelle, de Bertrand et d'Argenteuil, siègent à titre d'observateur tout comme le directeur du centre local d'emploi de Ste-Agathe et le directeur du CLD.

Les membres élus représentent les secteurs suivants :

- Six (6) **représentants du secteur municipal**. Les représentants du secteur municipal doivent être des maires d'une municipalité située sur le territoire de la MRC des Laurentides et sont élus par le conseil des maires de la MRC des Laurentides. Il doit y avoir un représentant pour chacune des régions suivantes :
 - **Région Sud** (Municipalités de Ivry-sur-le-Lac, Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin);
 - **Région Centre** (Municipalités de Brébeuf, Labelle, La Conception, Lac-Supérieur, Lac-Tremblant-Nord et Saint-Faustin-Lac-Carré);
 - **Région Ouest** (Municipalités de Amherst, Arundel, Barkmere, La Minerve, Huberdeau et Montcalm);
 - **Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts**;
 - **Agglomération de Mont-Tremblant**, et
 - **Préfet** de la MRC des Laurentides.
- Six (6) représentants des secteurs suivants :
 - **Primaire et manufacturier** : environnement, foresterie, agriculture ou transformation manufacturière;
 - **Institutionnel de la Santé et de l'Éducation**;

- **Affaires (2 sièges)** : commerces de gros et de détails, entreprises manufacturières et de services (financiers, professionnels et autres) chambres de commerce et autres organismes semblables;
- **Récréotouristique** : entreprises œuvrant dans les domaines de l'hébergement, de la restauration et des attraits touristiques.
- **Organismes à but non lucratif/OBNL** : coopératives, organismes communautaires et culturels, associations de travailleurs et tout autre organisme d'économie sociale.

Les comités d'investissement

Le conseil d'administration bénéficie de l'appui de comités d'investissement, formés de gens du milieu et de représentants du conseil d'administration du CLD, qui évaluent les dossiers et recommandent au conseil d'administration du CLD l'octroi des contributions ou des prêts. Ces comités sont composés de gens d'affaires œuvrant sur le territoire de la MRC et de membres du conseil d'administration. Il s'agit des comités suivants :

- Comité Jeune Promoteur (JP) et Soutien au travail autonome (STA)
- Comité Économie Sociale et Fonds Culturel
- Comité Fonds de partenariat
- Comité Fonds d'Investissement Local Laurentides (FILL)
- Comité Volet II

Ressources professionnelles

Paul Calce, directeur général

Louise Cossette, directrice adjointe et commissaire au développement économique

Julie Bourgon, commissaire au développement économique

Mélanie Dulong, commissaire au développement économique

Poste à combler, commissaire au développement économique

Dominique Pradel, coordonnatrice finances et administration

Amélie Provost, agente d'information et de soutien administratif

Louis Allie, chargé de projet – forêt de proximité

Ressources professionnelles externes :

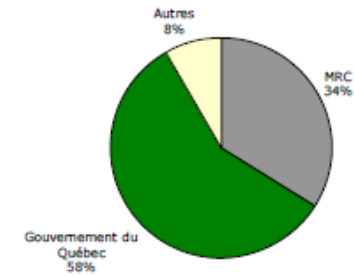
Gilles Séguin, coordonnateur en foresterie de la MRC des Laurentides

Marie-Claude Paquette, coordonnatrice aux communications de la MRC des Laurentides

Financement – provenance des fonds

Le financement du CLD provient, majoritairement, de deux sources, soit la MRC et le gouvernement du Québec dont le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Emploi Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et de la Forêt (MRNF).

Pour 2011, le budget total du CLD s'élève à plus de 1.15M\$. La MRC nous a confirmé une augmentation de sa contribution de 11% alors que nous anticipons une diminution de la contribution du gouvernement du Québec d'au moins 2%, l'enveloppe du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II du MRNF sera la même qu'en 2010. Cette baisse est attribuable à la baisse des revenus de l'entente avec Emploi Québec concernant la mesure de Soutien au travail autonome.

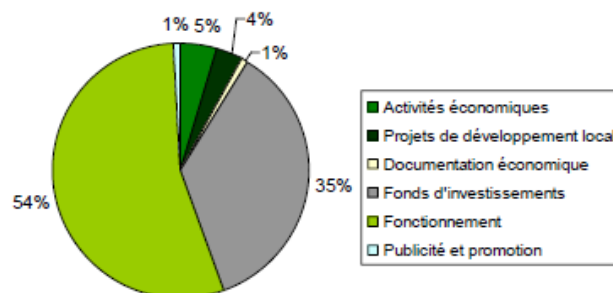


Par l'adoption de son budget, le conseil d'administration du CLD détermine annuellement la part qui sera attribuée aux fonds d'investissement (fonds d'économie sociale, fonds culturel, fonds Jeunes promoteurs, fonds de partenariat) à partir du budget du MDEIE. Ce sont 150 000\$ qui seront dédiés à des contributions non remboursables. La MRC, quand à elle, a déterminé par résolution que 50 000\$ sont dédiés aux fonds suivants : Jeunes Promoteurs, Économie sociale et Fonds culturel.

Répartitions des fonds

Le budget 2011 étant équilibré, les dépenses du CLD sont réparties comme suit :

Activités économiques (formations, conférences, réseautage)	54 000
Projets de développement local	40 463
Documentation économique	9 000
Fonds d'investissements (contributions non remboursables)	200 000
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II	208 120
Fonctionnement (salaires et frais de bureau)	631 438
Publicité et promotion	10 400
Budget total	1 153 421



En ce qui a trait aux fonds d'investissements (contribution non remboursables), en 2011, 200 000\$ y seront consacrés. De ce montant, 20 000\$ sont dédiés à l'entente conclue avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et plusieurs autres organismes pour bonifier l'enveloppe du fonds régional pour les arts et les lettres destinés aux organismes culturels de notre territoire qui ont un projet en 2011. Le reste des fonds, soit 180 000\$, sera réparti entre le Fonds Jeunes Promoteurs, le Fonds d'aides aux entreprises d'économie sociale, le Fonds culturel et le Fonds de partenariat en fonction des besoins de chacun.

Fonds d'investissement local Laurentides

De plus, le CLD dispose du Fonds local d'investissement Laurentides (prêts non garantis) dont les fonds proviennent du fonds local d'investissement du MDEIE et des Fonds locaux de Solidarité FTQ (anciennement SOLIDEQ). Le portefeuille au début de 2011 s'élève à plus de 1.6M\$ et les fonds disponibles pour des prêts pourraient atteindre plus de 700k\$ avec les fonds disponibles auprès des Fonds locaux de solidarité FTQ.

Nos clients

- Gens d'affaires (jeunes et autres)
- Entreprises d'économie sociale
- Travailleurs autonomes
- Municipalités

Nos services

Le CLD, de par sa structure et son mandat, contribue à dynamiser et à renforcer le partenariat entre le monde municipal et la communauté d'affaires. Une équipe de professionnels est à la disposition de sa clientèle et peut offrir un éventail de services, dont:

- la consultation et l'orientation
- la documentation et des références économiques
- l'aide à la réalisation d'un plan d'affaires
- la recherche de financement
- la formation en entrepreneuriat

- la référence à des services spécialisés (exportation, immigration d'affaires, développement technologique, relève, mentorat,...) et le suivi en entreprise.

Nos priorités d'intervention

Suite à la démarche de planification stratégique qui a conduit à l'élaboration du plan conjoint MRC et CLD, **les actions entreprises** au cours des deux prochaines années **seront basées sur les orientations de ce plan conjoint**, tant au niveau du soutien à l'entrepreneuriat qu'au niveau du développement local.

Soutien à l'entrepreneuriat

Nos priorités d'intervention en 2011-2012 sont avant tout de **maintenir les acquis de nos services** tant au niveau du soutien technique que financier auprès des entrepreneurs.

Une réflexion de l'équipe de professionnels les a amenés à revoir les façons de faire et d'intervenir. La recherche d'information stratégique est devenue beaucoup plus accessible par l'entente conclue avec ACCORD tourisme Laurentides qui nous fournit une documentation de pointe à des coûts raisonnables (indicateurs touristiques, veille stratégique, profils touristiques, analyses sectorielles, etc.). De plus, la région s'est dotée d'intervenants touristiques de qualité avec lesquels le CLD collabore depuis plusieurs années (Tourisme Mont-Tremblant, Tourisme Aérien Laurentides, chambres de commerce, etc.). Par ailleurs, la demande des promoteurs étant l'accompagnement en terme de soutien technique et financier et non en commercialisation, quel que soit son secteur d'activité, tourisme ou autre, le CLD a été amené à abolir le poste de commissaire touristique pour s'orienter plutôt vers **l'ajout d'un commissaire au développement économique** à l'équipe de soutien aux entreprises. Le lac-à-l'épaulé a amené une réflexion sur les champs d'intervention des professionnels, ainsi chacun des commissaires aura la responsabilité administrative d'un fonds d'investissement tout en **travaillant en équipe** pour les différentes demandes de financement (travail par projet et non par fonds). De plus, chaque commissaire se spécialisera dans un **secteur de développement particulier**, soit : l'industriel, le touristique, le culturel, le municipal, l'agroalimentaire, le forestier, l'éducation, la santé, etc.

Laurentides Économique complète l'offre de services des CLD des Laurentides par des **services spécialisés** pour les entreprises de la région, soit l'exportation, l'immigration, la relève entrepreneuriale, l'économie sociale, le mentorat.

En ce qui a trait au **soutien financier des entreprises**, les ajustements antérieurs de la politique d'investissement ont eu pour objectif :

- d'appuyer la relève entrepreneuriale,
- de permettre l'accès à du micro-crédit pour les très petites entreprises,
- d'augmenter le soutien aux entreprises culturelles,
- de soutenir via le fonds de partenariat, les entrepreneurs dans leur prise de décisions stratégiques.

L'analyse des dossiers pour l'obtention des aides financières se fera également **en lien avec les enjeux de développement identifiés dans le plan conjoint MRC-CLD** et la liste des secteurs d'activité prioritaires se trouve à l'annexe 2.

Dans les deux prochaines années, le CLD devra élaborer des **incitatifs financiers** pour les entreprises du territoire qui contribuent à l'atteinte des objectifs de **développement durable** selon les trois axes social, environnemental et économique du plan conjoint.

Développement local

Les professionnels continueront de s'investir dans les comités de développement économique des municipalités déjà en place mais de plus, favoriseront la mise en place de comités de **revitalisation des collectivités et villages** en partenariat avec l'agent rural de la MRC et le service de l'aménagement du territoire. Ceci a pour but d'identifier les enjeux socio-économiques de chacun des secteurs géographiques de la MRC et d'y répondre adéquatement.

La MRC des Laurentides étant fortement concentrée vers l'industrie touristique et les services, la **diversification économique** est un enjeu majeur. Le CLD poursuivra ses efforts afin de **stimuler des projets innovateurs**, créateurs d'emplois émanant de secteurs peu développés et offrant des potentiels intéressants.

Documentation économique

Une autre priorité est le **maintien à jour de la documentation économique** en support au développement tels, le répertoire d'entreprises, les indicateurs de performance de l'industrie touristique, la veille stratégique en tourisme, le guide d'habitation communautaire, les documents élaborés en 2010 concernant l'analyse des potentiels de développement des aires industrielles et les potentiels incitatifs fiscaux.

Le CLD devra de plus, se doter d'**indicateurs de performance** afin de mesurer l'impact sur le **développement durable** pour toutes ses interventions tant financière que technique, tant sur des projets privés que collectifs. La grille d'évaluation devra indiquer les résultats attendus en termes de développement social, environnemental et économique.

Communications

À partir de janvier 2011, le CLD et la MRC des Laurentides, partagerons la **même ressource professionnelle** pour coordonner les communications des deux organismes. Cela permettra une meilleure diffusion de l'information et surtout cela assurera une meilleure cohérence des informations diffusées et davantage de constance dans les messages. Un plan de communication sera élaboré dans l'année 2011 afin de maximiser l'exposition du CLD.

Le CLD fera son entrée dans les nouveaux médias sociaux : une page entreprise sera créée sur Facebook et diffusera de l'information sur une base hebdomadaire. Cette page sera accessible à tous, y compris ceux qui ne sont pas inscrits sur ce site. Le CLD analysera l'impact d'un tel média après une année afin de valider la pertinence du temps investi.

Annexe : Priorisation des interventions financières du CLD

Les secteurs d'activités des entreprises financées sont en lien avec le plan conjoint MRC-CLD de la MRC des Laurentides. L'entreprise doit œuvrer dans les secteurs primaire, manufacturier et tertiaire-moteur selon la classification suivante :

Secteurs d'activités

I. PRIMAIRE

- o Agriculture
- o Pêche
- o Exploitation forestière
- o Exploitation minière
- o Pétrole et gaz (extraction)

II. SECONDAIRE

- o Aliments et boisson
- o Caoutchouc
- o Produits du bois
- o Papier et produits connexes
- o Imprimerie
- o Première transformation des métaux
- o Produits métalliques
- o Produits minéraux non métalliques
- o Produits du pétrole et du charbon
- o Tabac
- o Cuir
- o Textile
- o Bonneterie
- o Vêtement
- o Meubles et articles d'ameublement
- o Machinerie
- o Matériel de transport
- o Appareils et matériel électriques
- o Produits chimiques
- o Industries manufacturières diverses

III. TERTIAIRE MOTEUR

- o Récréo-tourisme
- o Génie-conseil
- o Robotique
- o Informatique (conception et fabrication de logiciels)
- o Recyclage
- o Protection de l'environnement
- o Autres, dont certains projets issus du PLACÉE

En ce qui a trait au secteur commercial, les projets pourraient être analysés s'ils ont un impact significatif sur le maintien et/ou la création d'emploi (12 emplois et plus).

Travailleurs autonomes

L'importance de soutenir les travailleurs autonomes sur le territoire de la MRC étant un enjeu identifié dans l'axe de développement économique du plan conjoint MRC-CLD 2011-2015, le CLD peut appuyer financièrement les travailleurs autonomes de tous secteurs par le biais du FILL volet micro-crédit.

Annexe 2 : La MRC des Laurentides

Le sigle MRC signifie Municipalité régionale de comté. Une MRC est une entité administrative qui regroupe toutes les municipalités et villes d'un même territoire et d'une même région d'appartenance. Créées en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à partir de 1979, les MRC sont des municipalités au sens que l'entend la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

La **MRC des Laurentides** a obtenu ses lettres patentes le 1^{er} janvier 1983. Elle regroupe 20 villes et municipalités, réparties sur plus de 2500 km² et compte plus de 45 000 résidents. Elle est dirigée par un conseil des maires et emploie plus de 35 personnes. Elle exerce des compétences obligatoires et facultatives dont certaines se traduisent par des actions concrètes sur le territoire, notamment en matière d'aménagement et de développement du territoire, de sécurité publique, de télécommunications, de transport collectif, de gestion des matières résiduelles et d'environnement

La gouvernance de la MRC des Laurentides

Le conseil des maires : Autorité décisionnelle de la MRC, il est composé du maire de chacune des municipalités locales du territoire auxquels s'ajoute un représentant de la municipalité du maire qui occupe le poste de préfet. Il se réunit 7 fois par année pour prendre des décisions conformément aux pouvoirs et aux responsabilités délégués par le gouvernement du Québec et aux compétences exercées par la MRC

Le comité administratif : Composé de membres nommés par et parmi le conseil des maires, dont le préfet et le préfet suppléant, ses responsabilités sont déterminées par règlement du conseil des maires, auprès duquel il exerce un rôle d'examen et de recommandation. Il se réunit 5 fois par année.

Le préfet : Maire d'une municipalité de la MRC, il est élu par et parmi les membres du conseil pour agir à titre de chef de ce dernier et de président des assemblées. Son mandat est de deux ans. Le préfet actuel de la MRC des Laurentides est Ronald Provost, maire de Brébeuf.

Les comités : Le conseil des maires bénéficie de l'appui de nombreux comités, formés de maires et, dans certains cas, de ressources techniques (provenant de la MRC et des municipalités) ou de gens du milieu, qui orientent les dossiers et font des recommandations au conseil des maires.

Les principaux comités de la MRC des Laurentides : Comité de sécurité publique - Comité consultatif agricole - Comité de planification et développement du territoire - Comité multiresource - Comité de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) - Comité de sécurité incendie - Comité de la politique culturelle - Comité technique en informatique - Comité de gestion des forêts publiques – etc.

Nos ressources humaines

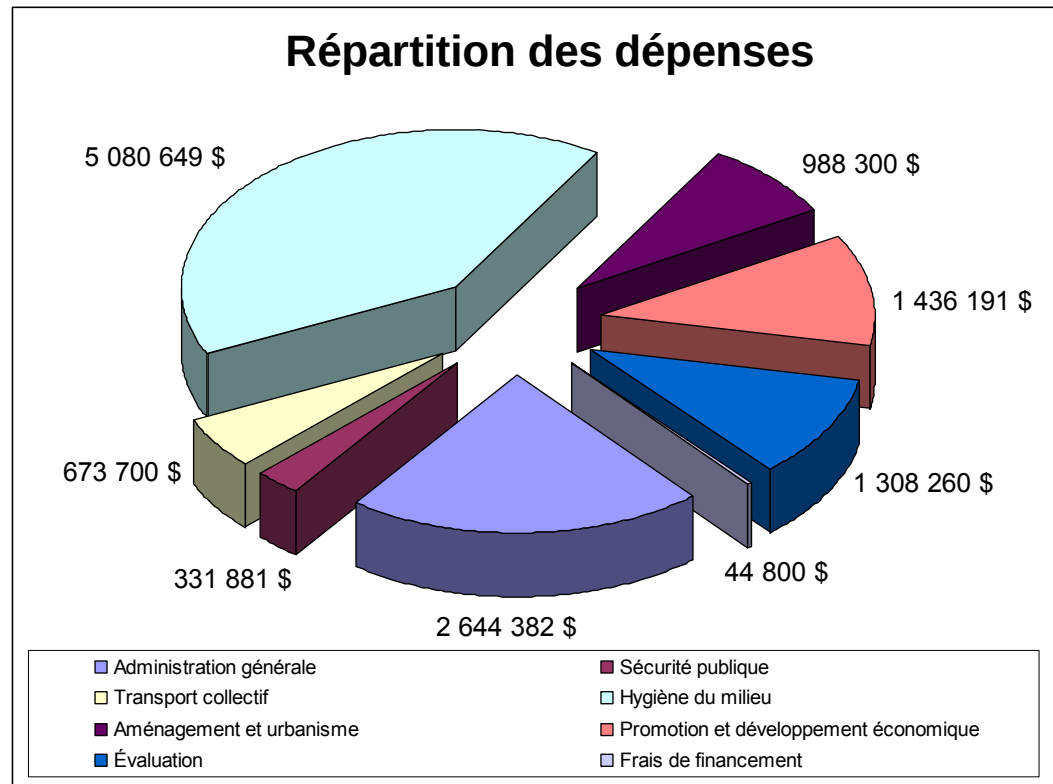
Les ressources humaines de la MRC des Laurentides, qui oeuvrent quotidiennement à la réalisation des mandats de l'organisation, sont réparties en quatre services.

- Direction générale (7 personnes)
- Aménagement et planification du territoire (7 personnes)
- Services publics, des télécommunications et de l'informatique (9 personnes)
- Évaluation (15 personnes)

En appui à son équipe, et selon les projets à réaliser, la MRC des Laurentides fait à l'occasion appel à des ressources professionnelles externes.

Nos ressources financières

La MRC des Laurentides dispose d'un budget annuel de 12 508 163 \$ répartis comme suit :



Nos clients

- Les 20 villes et municipalités de la MRC des Laurentides
- Nos principaux partenaires :
 - Commission scolaire des Laurentides (CSL)
 - Agences de bassin versant (AGIR pour la Diable, ABRINORD)
 - Transport adapté et intermunicipal des Laurentides (TAIL)

- Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ)
- Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
- Directions régionales des ministères
- CSSS des Sommets
- Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant
- Organismes du secteur socio-économique (CJEL, etc.)
- Organismes du secteur environnemental (CRELA, etc.)
- Organismes du secteur culturel

Nos responsabilités

En vertu des lois en vigueur, la MRC des Laurentides assume des responsabilités dans les champs qui découlent de ses compétences obligatoires. De plus, conformément aux souhaits exprimés par les membres du conseil des maires, elle exerce des compétences facultatives et offre différents services aux municipalités.

- Aménagement et développement du territoire
- Soutien au développement rural et municipal
- Financement du CLD
- Évaluation foncière
- Gestion des terres publiques intramunicipales
- Gestion des cours d'eau
- Gestion des matières résiduelles
- Sécurité incendie et sécurité civile
- Transport collectif
- Gestion d'un réseau de télécommunications à large bande passante
- Gestion des équipements récréatifs régionaux
- Géomatique

Principaux projets en développement

- **Révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire**
 - Élaborer un cadre d'aménagement plus dynamique axé sur la mise en valeur durable du territoire
 - Intégrer la stratégie de développement durable au schéma
- **Planification et promotion d'une villégiature verte**
 - Réaliser d'un guide de villégiature axé sur les principes du développement durable
 - Mettre en place de projets pilotes sur les terres du domaine de l'état.
- **Mise en place d'un projet de forêt de proximité sur les terres du domaine de l'état**
 - Favoriser l'implication accrue du milieu municipal dans la gestion des terres publiques
 - Accentuer les retombées socio-économiques dans les localités rurales et la diversification de l'économie régionale
 - Mettre en valeur de nouveaux produits de la forêt (biomasse, produits agroforestiers)
- **Planification et réalisation de nouveaux parcs d'affaires**
 - Identifier les zones industrialo-commerciales ainsi que les pôles régionaux et secondaires
 - Promouvoir et aider à la localisation de nouvelles entreprises
- **Revitalisation du secteur agricole**
 - Proposer un nouveau cadre de gestion de la zone agricole axé sur la petite entreprise rurale et l'agrotourisme
- **Élaboration d'une nouvelle charte sur les paysages de la MRC**
 - Proposer un nouvel encadrement réglementaire et de mise en valeur des lieux
- **Mise en place d'un réseau récréotouristique intégré à l'échelle régionale**
 - Assurer un lien entre les grands équipements récréotouristiques : Parcs linéaires, Parc national du Mont-Tremblant, Pisciculture
 - Mettre en valeur la Pisciculture de Saint-Faustin-Lac-Carré à des fins éducatives et récréotouristiques
- **Mise en œuvre d'une politique culturelle régionale**
 - Doter la région d'une véritable stratégie de développement culturel
 - Arrimer le secteur culturel à l'ensemble du développement social, économique et environnemental
- **Élaboration d'un schéma de sécurité civile**
 - Établir les actions à mettre en place réduire la vulnérabilité face aux risques de sinistre majeurs
- **Gestion des matières résiduelles**
 - Poursuivre la mise en place des services (écocentres, etc.) en vue de réduire la quantité de matières enfouies

Annexe 3 : Sondage auprès de la population

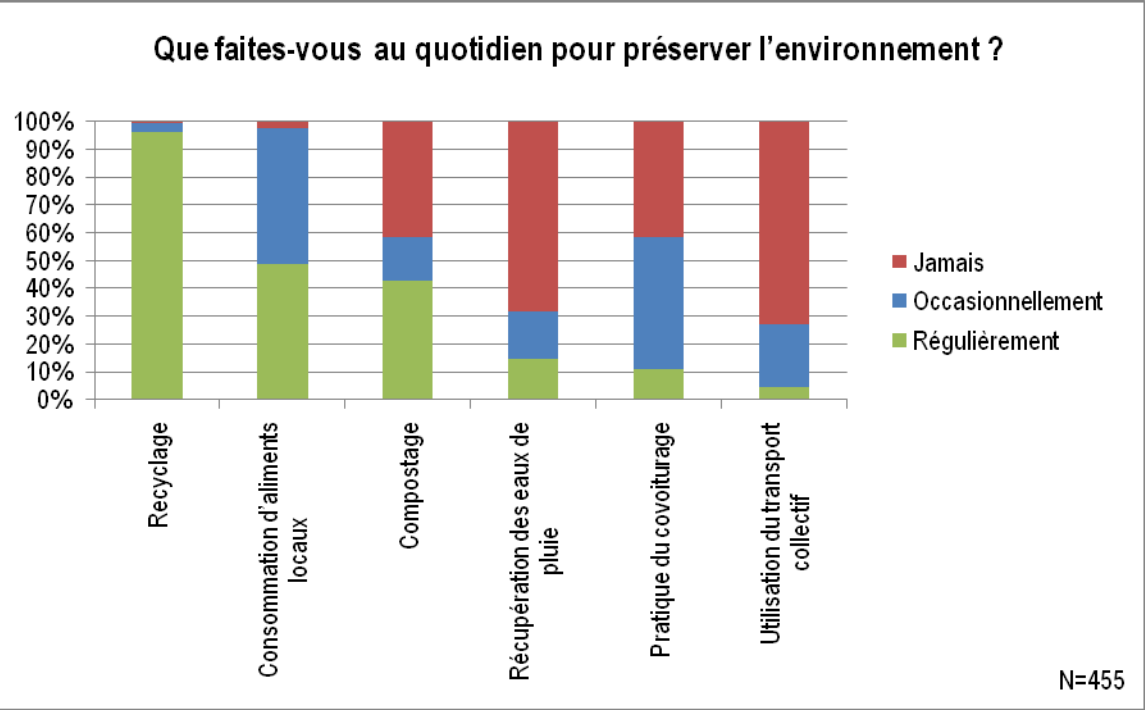
En lien avec la planification stratégique, le CLD a réalisé un sondage en ligne auprès des citoyens de la MRC des Laurentides afin de connaître leurs habitudes en matière de développement durable et leur opinion sur divers sujets économiques. 455 personnes ont ainsi été sondées entre le 27 septembre 2010 et le 2 mars 2011.

Profil des répondants :

- 90 % des répondants sont des résidents **permanents** de la MRC
- 10 % des répondants sont des résidents **saisonniers** (villégiateurs)

On note une légère surreprésentation des hommes (54 % contre 46 % de femmes). La majorité des répondants a plus de 40 ans (76 %).

La quasi-totalité (plus de 95 %) des citoyens pratiquent régulièrement (ou occasionnellement) le recyclage et consomment localement afin de préserver l'environnement. Le covoiturage et le compostage sont pratiqués plus occasionnellement par une personne sur 2, alors que la récupération de l'eau de pluie ou l'utilisation du transport collectif occupent une part marginale dans le quotidien des répondants.

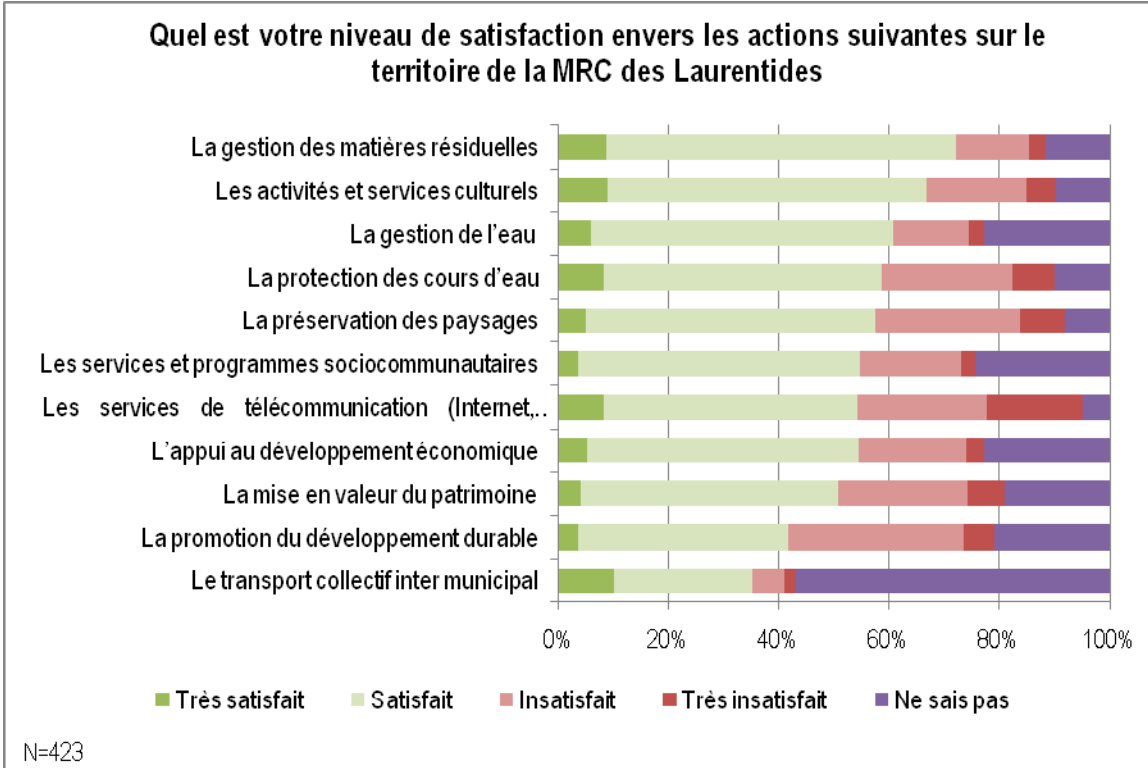


En ce qui concerne les actions menées sur le territoire de la MRC, les citoyens sont satisfaits à plus de 70 % par la gestion des matières résiduelles, les activités et services culturels et par la gestion de l'eau.

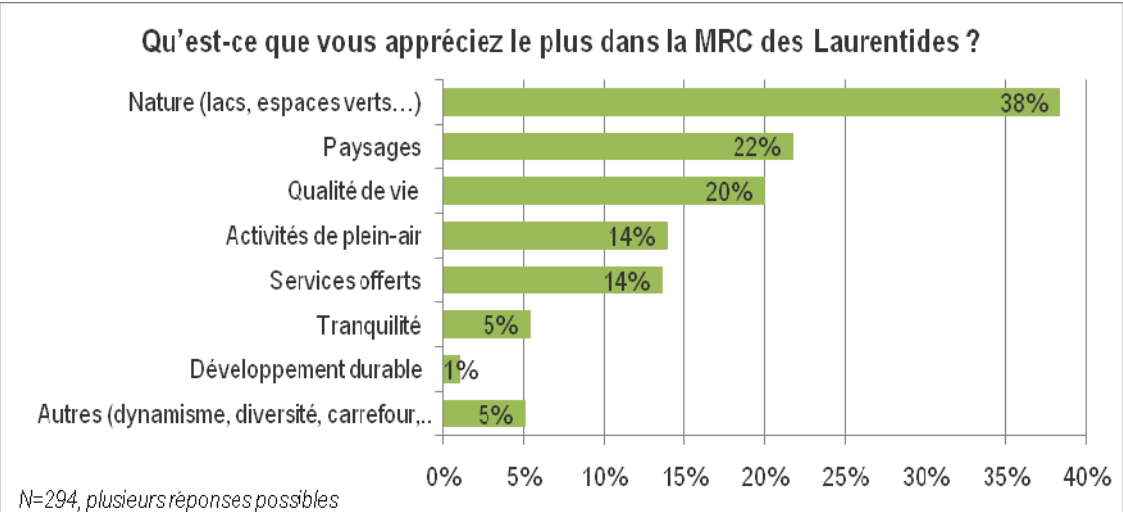
La mise en valeur du patrimoine et la promotion du développement durable sont deux points sur lesquels les résidents de la MRC sont majoritairement insatisfaits.

On note une part importante (17 %) de personnes très insatisfaites par les services de télécommunications.

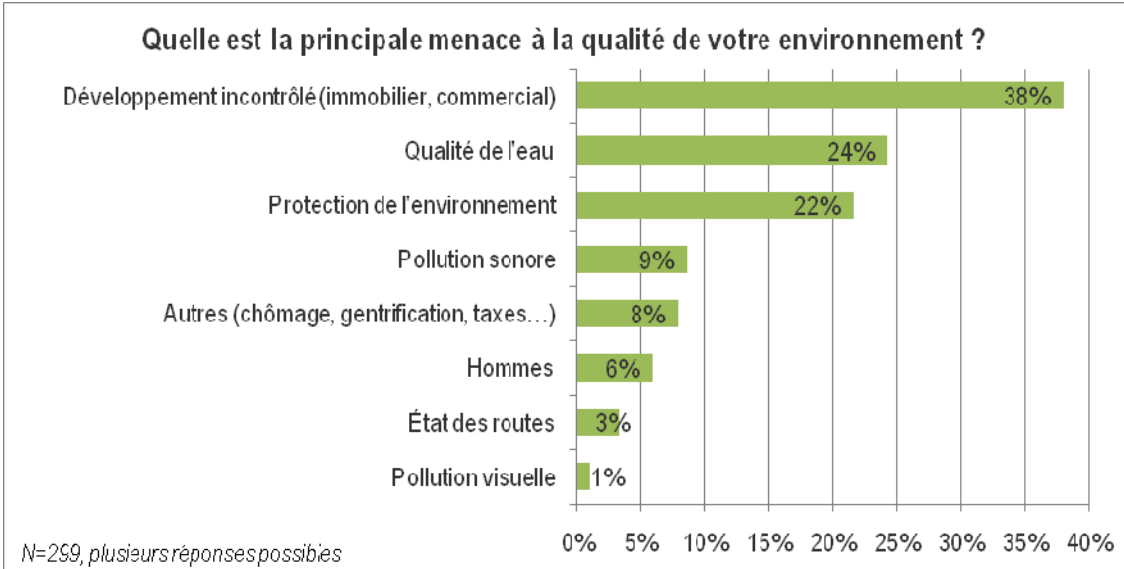
Plus de 50 % des répondants ne semble pas connaître l'offre en transport collectif inter municipal.



La proximité de la nature est l'élément le plus apprécié par les résidents de la MRC des Laurentides. Les paysages et la qualité de vie touchent ensuite une personne sur cinq.



Trois menaces ont été clairement identifiées par les citoyens, à savoir le développement incontrôlé qui, selon eux, sévit actuellement dans la MRC, et qu'il soit immobilier ou commercial. Viennent ensuite les problèmes de qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau et la protection de l'environnement.



Ainsi, la protection de l'environnement et de l'eau sont les deux interventions considérées comme prioritaires par les citoyens. Le soutien aux entreprises locales afin de créer de l'emploi, un meilleur encadrement des nouveaux développements et un plus grand souci envers le développement durable comptent également parmi les préoccupations des répondants.

